

Envoyé en préfecture le 10/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le 11/10/2022

ID : 049-200082550-20221010-D_2022_30-CC

DÉCISION DU MAIRE

N° D_2022_30

Marchés de travaux

Le Maire de Saint-Léger-de-Linières,

Vu les articles L2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération en date du 22 septembre 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire ;

Vu les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du code de la commande publique ;
Vu la consultation lancée pour la rénovation thermique de la salle de sport Linériis ;

DÉCIDE :

Article 1 : Les marchés de travaux sont signés avec les entreprises suivantes :

Lot	Corps d'état	Entreprise	Montant (HT)
1	Serrurerie – bardages	SOTEBA	179 241,95 €
2	Plafonds suspendus	TREMELO	51 045,13 €
3	Plomberie chauffage	THARREAU	32 000,00 €

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

à Saint-Léger-de-Linières
le 10 octobre 2022,

Le Maire

Franck POQUIN

